

## Une réunion publique pour faire avancer le diagnostic petite enfance - enfance - jeunesse



Une réunion publique pour faire avancer le diagnostic petite enfance - enfance - jeunesse

Le Contrat Enfance Jeunesse(\*) arrivant à échéance fin 2018, deux cabinets conseil (Dewynter Conseil et Arlit Conseil) ont été mandatés pour effectuer un diagnostic territorial sur la petite enfance – enfance – jeunesse sur les communes d'Aubiet, Blanquefort, L'Isle-Arné, Lussan, Marsan, Sainte-Marie et Saint-Sauvy. Mardi soir, 19 février 2019, les personnes qui souhaitent participer à ce « diagnostic partagé » étaient conviées à une réunion publique organisée au Foyer Rural d'Aubiet.



Thierry Lecarpentier a ensuite présenté les consultantes intervenantes, **Claire Romanens** (Arlit Conseil) et **Blandine Dewynter**

**l'accueil collectif des tout-petits, les actions en direction de la jeunesse et la coordination entre les acteurs éducatifs du territoire**

Retrouvez notre autre article sur ce sujet.

### \* Le contrat enfance jeunesse

Ce contrat, signé entre une collectivité locale et la CAF, permet la prise en charge par la CAF d'une partie des coûts de fonctionnement de l'équipement. Il remplace les anciens contrats (contrat enfance et contrat temps libre) pour tous les nouveaux projets des communes et pour le maintien des actions financées dans les anciens contrats. La CAF aide les collectivités locales en élaborant avec elles un contrat d'objectifs et de cofinancement. Les actions doivent permettre de soutenir le développement et le maintien de l'accueil pour les moins de 18 ans.

### Un financement pour accompagner dans la durée

La CAF conclut un contrat pour quatre ans et s'engage financièrement sur cette même durée. La prise en charge représente au maximum 55 % de la dépense restant à charge de la commune pour ses actions. Un prix de revient maximum sert de référence aux calculs des prises en charge.

### Des actions concrètes et directement utiles

Les actions qui peuvent être inscrites dans un contrat enfance et jeunesse sont les suivantes : accueils de jeunes enfants ; lieux d'accueil enfants parents ; relais assistants maternels ; accueils de loisirs ; ludothèques ; accueil périscolaire ; séjours de vacances d'été ou de petites vacances ; camps d'adolescents ; postes de coordinateurs (dans une limite financière précise) ; diagnostic initial (sous certaines conditions).

Ce type de contrat est progressivement remplacé par des « conventions territoriales globales » mises en place entre la CAF et les communautés de communes.

### Kirikou

L'association regroupe un centre de loisirs périscolaire (CLAE) : accueil et animations pour les enfants avant et après l'école ; un centre de Loisirs sans hébergement (CLSH) : mercredi, petites et grandes vacances (de 3 à 14 ans) et un relais assistants maternelles: de 0 à 3 ans. A ce jour, 250 familles adhèrent à l'association.



Un premier groupe de travail avec, au centre, de face, Bruno Bodart, maire de Lussan.



Un second groupe de travail tout aussi impliqué.



Une partie de l'assistance à l'écoute de la présentation de la réunion.